

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° I-287

présenté par

M. Philippe Vigier, M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Benoit, M. Degallaix,
M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer,
M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine,
Mme Sage, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tuaiva et M. Vercamer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

I. – Le I de l'article 44 *sexies* A du code général des impôts est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa du 1, les mots : « du premier exercice » sont remplacés par les mots : « des trois premiers exercices » et le mot : « douze » est remplacé par le mot : « trente-six » ;

2° Le deuxième alinéa du même 1 est supprimé ;

3° La seconde phrase du 3 est supprimée ;

4° Le 4 est abrogé.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'amplifier le dispositif de Jeune Entreprise Innovante (JEI), en allongeant la période d'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés.